




**Aix en Provence**  
VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20111212-18310-DE-1-1_0
Date de signature : 13/12/11
Date de réception : mardi 13 décembre 2011
 <p><b>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE:</b> - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRASPASSE POUR L'EXERCICE DU CONTRÔLE DE LEGALITÉ ✓</p>

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN- PROVENCE N°2011.1312

Séance publique du

12 décembre 2011

Présidence de Madame Maryse JOISSAINS MASINI,  
Maire d'Aix-en-Provence  
Député des Bouches-du-Rhône  
Président de la Communauté du Pays d'Aix

### **OBJET : AVENANT D'AUGMENTATION N°1 AU MARCHE A10-065 RUE VENEL - NETTOYAGE DES LOCAUX MUNICIPAUX**

Le 12/12/11 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 6 décembre 2011, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

#### **Etaient Présents :**

Mme Agnès AMIACH ELBEZ, Mlle Odile BARBAT-BLANC, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, M. Gérard BRAMOULLÉ, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Yannick DECARA, M. Gerard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Dahbia DRAOUZIA, Mme Michelle EINAUDI, M. Robert FOUQUET, M. Alexandre GALLESE, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES, M. Henri MATAS, M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Amaria MOHAMMEDI, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, Mme Fleur SKRIVAN, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

#### **Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

M. Jacques AGOPIAN à M. Alexandre MEDVEDOWSKY, M. Lucien AMBROGIANI à Mme Michelle EINAUDI, Mme Odile BONTHOUX à Mme Catherine SILVESTRE, M. Héliot BRAMI à M. Francis TAULAN, M. Jean CHORRO à M. Stéphane PAOLI, Mme Martine FENESTRAZ à M. Alexandre GALLESE, Mme Sophie JOISSAINS à Mme Maryse JOISSAINS MASINI, M. Christian LOUIT à M. Eric CHEVALIER, Mme Reine MERGER à Mme Charlotte BENON

#### **Excusés sans pouvoir :**

Mme Danièle BRUNET, Mme Patricia LARNAUDIE, Mme Arlette OLLIVIER, M. Jules SUSINI

Secrétaire : Yannick DECARA

M. Maurice CHAZEAU donne lecture du rapport ci-joint.

**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S Aménagement Urbain -  
Etudes Juridiques et Marchés Publics  
Direction des Marchés Publics

RAPPORT POUR  
**LE CONSEIL MUNICIPAL**  
DU 12/12/11

-----

**RAPPORTEUR** : M. Maurice CHAZEAU  
**CO-RAPPORTEUR(S)** : Mme Reine MERGER

**Politique Publique** : GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS

**OBJET** : AVENANT D'AUGMENTATION N°1 AU MARCHÉ A10-065 RUE VENEL -  
NETTOYAGE DES LOCAUX MUNICIPAUX - Décision du Conseil

Mes chers collègues,

Lors du Conseil Municipal du 15 novembre 2010, par délibération N°2010.1155, vous aviez approuvé le marché de service de nettoyage des locaux municipaux. Il s'agit du marché n° A10-065 (lot n° 24) conclu avec l'entreprise SOPHENIS.

La Ville a conclu le 19 novembre 2010 un marché de prestation de services pour le nettoyage du bâtiment administratif rue Venel avec la société SOPHENIS. Le marché lui a été notifié le 23 novembre 2010.

Le marché a été conclu pour une période initiale allant du 1<sup>er</sup> janvier 2011 au 31 décembre 2011, puis renouvelé pour une année jusqu'au 31 décembre 2012. Deux autres reconductions sont prévues pour les années 2013 et 2014, sans que la durée totale du marché, reconductions comprises, ne puisse dépasser la date du 31 décembre 2014.

Il s'agit d'un marché à prix global et forfaitaire dont le montant s'élève à 35 073 € HT, soit 41 947,30 € TTC.

Le descriptif technique des locaux et des surfaces à nettoyer figure dans le cahier des clauses techniques particulières du marché et ses annexes.

Le présent avenant N°1 a pour objet de prendre en compte les nouvelles dispositions liées à l'augmentation de la superficie à nettoyer sur le site " bâtiment administratif rue Venel "

Le logement de fonction attribué à l'ancien gardien concierge du bâtiment ayant été désaffecté et transformé en bureaux et sanitaires, il est nécessaire d'inclure ces surfaces dans le périmètre des prestations de nettoyage à effectuer par la société titulaire de l'ensemble du bâtiment.

Cette augmentation nécessite donc une modification partielle du marché initial compte tenu du changement de la superficie du site à nettoyer. L'avenant a une incidence financière c'est pourquoi le montant du marché sera modifié.

Les prestations sont de nature technique similaire à celles initialement prévues.

L'ensemble des modifications des superficies supplémentaires a fait l'objet de modifications du nombre d'heures de nettoyage estimées par semaine et par an, ainsi que de l'établissement d'une DPGF (Décomposition du Prix Global et Forfaitaire) détaillée faisant apparaître les plus values liées aux modifications.

Nombre heures sup estimées / semaine	Nombre heures sup estimées / an	Coût proposé par an en € HT	Montant marché initial en € HT	Augmentation annuelle
5 h	260 h	4 156,80	35 073	11,85 %

**Soit un passage du coût horaire de 14,99 € ht à 15,98 €ht soit 6,6% d'augmentation depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010.**

Le présent avenant N° 1 au marché A10-065 du 23 novembre 2010 a une incidence financière sur le montant annuel du marché ainsi que sur le montant total reconductions comprises.

**L'augmentation du marché initial est de + 4 156.80 € HT soit + 11,85 % par rapport au marché initial.**

**Le montant global forfaitaire figurant à l'Acte d'Engagement est modifié de la façon suivante :**

<b>MONTANT INITIAL HT</b>	<b>35 073 € HT</b>
<b>MONTANT LIE A L'AVENANT N°1 HT</b>	<b>4 156.80 € HT</b>
<b>NOUVEAU MONTANT HT</b>	<b>39 229.80 € HT</b>
<b>TVA 19.60%</b>	<b>7 689.04 €</b>
<b>MONTANT TTC</b>	<b>46 918.84 € TTC</b>

Toutes les clauses du marché n° A10-065 demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions du présent avenant, lesquelles prévalent en cas de différence.

Ainsi, dans sa séance du 10 novembre 2011, la commission d'appel d'offres a été saisie sur le projet d'avenant n° 1 décrit ci-dessus, conformément à la réglementation.

A la suite de quoi, et compte-tenu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** : L'avenant au marché n° A10-065 du 23/11/2010 conclu avec l'entreprise SOPHENIS, qui augmente le marché d'un montant total de 4 156,80 € HT.

- **AUTORISER** : Madame le Député Maire, ou Monsieur l'Adjoint délégué aux marchés publics, à signer l'avenant au marché n° A10-065, ainsi que tout document s'y rapportant.

**2011.1312 - AVENANT D'AUGMENTATION N°1 AU MARCHE A10-065 RUE VENEL -  
NETTOYAGE DES LOCAUX MUNICIPAUX**

<b>Présents et représentés</b>	<b>: 51</b>
<b>Présents</b>	<b>: 42</b>
<b>Abstentions</b>	<b>: 0</b>
<b>Non participation</b>	<b>: 0</b>
<b>Suffrages Exprimés</b>	<b>: 51</b>
<b>Pour</b>	<b>: 51</b>
<b>Contre</b>	<b>: 0</b>

**Ont voté contre**

NEANT

**Se sont abstenus**

NEANT

**N'ont pas pris part au vote**

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité  
le rapport qui précède.**

**Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Député Maire  
Président de séance et les membres du conseil présents :**

**Le Conseiller Municipal délégué,  
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 13 décembre 2011  
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**